

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2013

DELIBERATION N° DEL017-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 11 février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 5 février 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à A. C. PICCA en date du 11/02/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 06/02/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 08/02/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à P. VERRI en date du 11/02/13)
M. Yves PERRIER (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 06/02/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et MM. Jérôme DESMOULINS, Claude SERGENT.

Mme Christiane EGEA a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution d'une subvention au Collège le Chamandier pour le voyage en Toscane.

Rapporteur : Habib EL-GARES

M. le Maire propose au conseil municipal :

Dans le cadre de projets d'établissement inscrits au sein d'un contrat d'objectifs, un voyage culturel et linguistique est proposé durant l'année scolaire aux collégiens giérois :

- un voyage intitulé « **Voyage culturel en Toscane** »

Ce voyage aura lieu du **12 au 17 mai 2013** (5 nuitées). Il prévoit la visite de Florence, Pise, Lucques, Sienne des élèves des classes de 5^{ème}.

20 élèves giérois sont concernés par ce voyage.

Afin de diminuer le coût pour les familles giéroises et d'encourager ce type d'initiatives, monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de la commune de **5 € par jour et par élève** et donc d'octroyer une subvention globale de **500 €** pour ce séjour, dont le détail suit :

Séjour « Voyage culturel en Toscane » : 5 nuitées x 20 élèves x 5 = 500 €

- de dire que cette subvention est à verser à l'ordre du Collège du Chamandier,
- de dire que ces crédits sont inscrits au budget ville de l'exercice 2013, chapitre 65, « autres charges de gestion courante »

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 11 février 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI